



Note de service : Mises à jour 2017-18 aux règlements et aux politiques de volleyball intérieur

Destinataires : Fédérations provinciales/territoriales, arbitres, entraîneurs, athlètes, administrateurs

Expéditeur : Volleyball Canada

Veuillez prendre connaissance des mises à jour aux règlements ci-dessous pour la saison de **volleyball intérieur 2017-18**. Le nouveau libellé ou le libellé révisé est en **rouge**.

15.1 NOMBRE D'INTERRUPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Volleyball Canada – lors des compétitions de volleyball Canada dans les catégories 14U*, 15U (féminines et masculines) ainsi que dans les compétitions 16U masculines, douze remplacements au maximum sont autorisés par équipe et par manche. Les douze remplacements sont limités.

* Pour les compétitions des catégories d'âge 14U et inférieures de Volleyball Canada, les règles suivantes de « fair-play » s'appliquent : Les remplacements ne sont pas permis dans la première ou la deuxième manche. Un remplacement exceptionnel peut être effectué en cas de blessure. Le joueur blessé ou malade ne peut revenir au jeu pendant la même manche, mais il peut revenir lors des manches ultérieures. Le choix de l'alignement est libre pour le début de la troisième manche. En troisième manche, douze remplacements « limités » sont autorisés.

VARIANTES SELON LES CATÉGORIES D'ÂGE

Directives à l'intention des lanceurs :

- d) Le ballon est toujours lancé directement vers l'athlète à la position centre-arrière (**placé en rotation en position 6**), faute de quoi le jeu est repris.

LA PASSE AU-DESSUS DE LA TÊTE DANS LA CATÉGORIE 16U EST MAINTENANT PERMISE

Pour les compétitions des catégories d'âge **15U** et inférieures de Volleyball Canada, la réception du service avec un mouvement au-dessus de l'épaule à l'aide des doigts est interdite, indépendamment de la qualité du contact. Le premier arbitre utilisera le signal « double touche » pour indiquer cette infraction.

2.1 HAUTEUR DU FILET (INTÉRIEUR FÉMININ 16U)

Les compétitions de Volleyball Canada pour les jeunes – hommes 15/16 ans et moins – 2,35 m, femmes 15/~~16~~ ans et moins – 2,20 m, femmes **16 ans et moins – 2,24 m**, hommes 14 ans et moins – 2,20 m, femmes 14 ans et moins – 2,15 m.

* Remarque : la hauteur du filet chez les 16U ne s'appliquera pas au volleyball de plage pour l'été 2018.



SECTION V – CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS

Plusieurs mises à jour et révisions apportées à cette section

Pour toute question concernant ces mises à jour, communiquez avec votre fédération provinciale/territoriale ou Volleyball Canada.

Cordialement,

James Sneddon
Directeur, développement des athlètes et des entraîneurs
Volleyball Canada